



PREPARATION A L'HABILITATION ELECTRIQUE NIVEAU B0/H0/H0V EXECUTANT OPERATIONS NON ELECTRIQUES

PUBLIC

- Personne chargée d'assurer des interventions en très basse tension ou basse tension. Les interventions générales recouvrent les opérations de maintenance, de remise en état de fonctionnement, de mise en service partielle et temporaire, et les opérations de connexion et de déconnexion en présence de tension. Elles sont réalisées par une personne qualifiée, capable de gérer, en temps réel, l'enchaînement des tâches qu'elle réalise. Le chargé d'intervention générale doit avoir une capacité d'analyse et la connaissance suffisante du fonctionnement de l'installation ou du matériel électrique sur lesquels il opère.
- L'habilitation est obligatoire pour effectuer toutes opérations sur des installations électriques ou dans leur voisinage, pour surveiller ces opérations, et pour accéder sans surveillance aux locaux où des pièces nues sont directement accessibles.

PRÉ-REQUIS

Etre capable de comprendre les instructions de sécurité.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Exercice pratique

OBJECTIF

- A la fin de cette formation, le stagiaire doit être capable de connaître les dangers de l'électricité et d'analyser le risque électrique, d'intégrer la prévention dans l'organisation du travail, de mettre en œuvre les mesures de prévention et les instructions de l'employeur, et de connaître la conduite à tenir en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique.*
- Une évaluation dans les conditions définies par la NF C 18-510 est réalisée à la fin de la formation, permettant à l'employeur de décider ou non d'habiliter l'opérateur.*

DUREE

21 heures, 3 jours.

LIEU DE FORMATION

Voir convention.

DATE

Voir convention.

NOMBRE MINIMUM ET MAXIMUM DE STAGAIRES PAR SESSION

Minimum : 1 - Maximum : 12

FORMALISATION A L'ISSUE DE LA FORMATION

Remise d'une attestation de formation.

SUIVI DE LA FORMATION

Feuille de présence.

MÉTHODES ET OUTILS PÉDAGOGIQUES

- Salle, tables et chaises,
- Mur clair pour projection,
- Tableau papier ou tableau effaçable

.Attention : La formation pratique exige la disponibilité des installations électriques.

Jour 1

Module « Tronc Commun N° 2 »

- ☐ Enoncer les effets du courant électrique sur le corps humain (mécanismes d'électrisation, d'électrocution et de brûlures, etc.).
 - ☐ Donner les noms et les limites des différents domaines de tension.
 - ☐ Reconnaître l'appartenance des matériels à leur domaine de tension.
 - ☐ Citer les zones d'environnement et donner leurs limites.
 - ☐ Identifier les limites et les zones d'environnement.
 - ☐ Décrire le principe d'une habilitation.
 - ☐ Donner la définition des symboles d'habilitation.
 - ☐ Lire et exploiter le contenu d'un titre d'habilitation.
 - ☐ Préciser les rôles de chacun.
 - ☐ Différencier les symboles d'habilitation pour l'opération à réaliser.
 - ☐ Donner les principes généraux de prévention à appliquer au cours d'une opération électrique.
 - ☐ Analyser une situation vis-à-vis du risque électrique et prévoir les mesures de protection adaptées.
- .../...
- ☐ Décrire les séquences de la mise en sécurité d'un circuit (consignation, mise hors tension, mise hors de portée) et préciser le déroulement des opérations de vérification d'absence de tension.
 - ☐ Citer les équipements de protection collective et leur fonction (barrière, écran, banderole, etc.).
 - ☐ Identifier, vérifier et utiliser les équipements de protection et être vigilant face aux autres risques.
 - ☐ Citer les moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation.
 - ☐ Identifier, vérifier et utiliser les EPI appropriés.
 - ☐ Enoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement.
 - ☐ Assurer la surveillance électrique de l'opération.
 - ☐ Décrire la conduite à tenir en cas d'accident corporel.
 - ☐ Décrire la conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique.
 - ☐ Appliquer les procédures et consignes en cas d'accident corporel ou d'incendie dans un environnement électrique.

Jour 2

- ☐ Module « BR - Intervention BT générales »
- ☐ Citer les différentes interventions BT générales et les interventions BT élémentaires et les limites respectives de leur domaine.
- ☐ Enoncer les fonctions des matériels électriques BT et TBT.
- ☐ Nommer les informations et documents à échanger ou transmettre au chargé d'exploitation électrique.
- ☐ Identifier le chargé d'exploitation électrique et échanger les informations nécessaires.
- ☐ Respecter les consignes données par le chargé d'exploitation électrique.
- ☐ Rendre compte de son activité.
- ☐ Enoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés spécifiques aux interventions BT.
- ☐ Identifier, vérifier et utiliser le matériel et l'outillage appropriés.
- ☐ Nommer les documents applicables dans le cadre des interventions BT (autorisation d'accès, instruction de sécurité, etc.).
- ☐ Rédiger les documents applicables dans le cadre des interventions BT.
- ☐ Lister les mesures de prévention à observer lors d'une intervention BT.

- ☐ Organiser, délimiter et signaler la zone des interventions BT.
- ☐ Eliminer un risque de présence de tension dans la zone de voisinage renforcé BT (mise en place de nappe isolante, etc.).

Jour 3

- ☐ Respecter et faire respecter les procédures d'intervention BT pour une réalisation en sécurité.
 - ☐ Décrire les opérations de consignation et les documents associés.
 - ☐ Réaliser les opérations de consignation.
 - ☐ Identifier les zones d'environnement dans lesquelles il peut intervenir (domaine de tension, zone d'environnement, locaux réservés, etc.).
 - ☐ Effectuer une opération de dépannage.
 - ☐ Effectuer une opération de mesurage et essai.
 - ☐ Réaliser les opérations de connexion et de déconnexion en présence ou non de tension.
 - ☐ Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.
-
- ☐ Evaluation théorique et pratique
 - ☐ Questionnaire avec questions fondamentales définies par la norme.
 - ☐ Exercice pratique avec critères d'acceptation définis par la norme.

Notes

Le programme de formation (incluant les savoirs et savoir-faire enseignés) et les conditions d'évaluation sont issus de l'Annexe D de la NF C 18-510.

Si le client ne peut mettre à disposition les conditions matérielles requises, la formation pratique peut être effectuée dans un « chantier école ». Toutefois, les participants sont tenus d'apporter leur matériel de travail conforme à la réglementation et leurs équipements de protection individuels.

SAS WS CONSEILS

SIRET 894 117 589 00024 – TVA intracommunautaire FR42 894 117 589
Organisme de Formation N° 11922415392
22, rue Madeleine Michelis – 92 200 Neuilly-sur seine - Tél : 01 87 44 28 29